

Importation de chiens venant de l'étranger

Alain Koller (UDC)

Le chien est le meilleur ami de l'homme tout le monde le sait. Cette période de pandémie a aussi vu augmenté les adoptions de chien, généralement de notre beau pays. Il y a plusieurs façons de procéder à une adoption : entre propriétaires privés, élevages canins, refuge ou importation ...

Dans le canton du Jura, aucune loi n'est en vigueur au sujet des races, contrairement aux autres cantons romands. Cela signifie que n'importe qui peut acheter l'animal de la race désirée; pour certains cela consiste à acheter à l'étranger.

La vaccination en Suisse n'est pas obligatoire mais elle est recommandée comme : la maladie de carré, la leptospirose, la toux du chenil, etc. Pour pouvoir aller à l'étranger, le chien doit avoir son passeport avec les vaccinations mis à jour et surtout celle contre la rage. En Suisse, nous n'avons pas l'obligation non plus de vacciner contre la rage, car éradiquée depuis 2003.

Nous trouvons qu'il y a un risque énorme de ramener certaines maladies qu'on n'a plus vu depuis longtemps.

D'où nos questions au Gouvernement :

1. Combien de chiens venant de l'étranger sont dans le canton du Jura ?
2. Comment sont contrôlés les animaux importés dans notre canton ?
3. Est-ce que tous les propriétaires de chien sont inscrits à Amicus et est-ce qu'il y a des contrôles ?
4. Pourquoi des associations subventionnées par le canton importent des chiens de l'étranger ?
5. Y a-t-il un risque d'amener en Suisse des maladies du chiens comme la rage ?

Alain Koller (UDC)

Co-signataires

- Laurence Studer (UDC)
- Francine Stettler (UDC)
- Brigitte Favre (UDC)
- Philippe Rottet (UDC)
- Didier Spies (UDC)
- Irmin Rais (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)

Intervention déposée officiellement le 26 janvier 2022

Documents annexés

- QE - importation de chiens.pdf

Importation de chiens venant de l'étranger.

Le chien est le meilleur ami de l'homme tout le monde le sait. Cette période de pandémie a aussi vu augmenté les adoptions de chien, généralement de notre beau pays. Il y a plusieurs façons de procéder à une adoption : entre propriétaires privés, élevages canins, refuge ou importation...

Dans le canton du Jura, aucune loi n'est en vigueur au sujet des races, contrairement aux autres cantons romands. Cela signifie que n'importe qui peut acheter l'animal de la race désirée ; pour certains cela consiste à acheter à l'étranger.

La vaccination en Suisse n'est pas obligatoire mais elle est recommandée comme : la maladie de carré, la leptospirose, la toux du chenil etc. Pour pouvoir aller à l'étranger, le chien doit avoir son passeport avec les vaccinations à jour et surtout celle contre la rage. En Suisse, nous n'avons pas l'obligation non plus de vacciner contre la rage, car éradiquée depuis 2003.

Nous trouvons qu'il y a un risque énorme de ramener certaines maladies qu'on n'a plus vu depuis longtemps.

D'où nos questions au Gouvernement :

1. **Combien de chiens venant de l'étranger sont dans le canton du Jura ?**
2. **Comment sont contrôlés les animaux importés dans notre canton ?**
3. **Est-ce que tous les propriétaires de chien sont inscrits à Amicus et est-ce qu'il y a des contrôles ?**
4. **Pourquoi des associations subventionnées par le canton importent des chiens de l'étranger ?**
5. **Y a-t-il un risque d'amener en Suisse des maladies du chiens comme la rage ?**

Delémont, le 26 janvier 2022

Groupe UDC
Alain Koller



Didier Spies



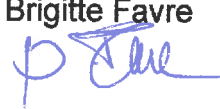
Philippe Rottet



Lionel Montavon



Brigitte Favre



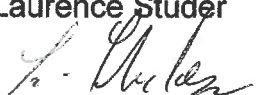
Yves Gigon

Romain Schaer

Francine Stettler



Laurence Studer



Claude Gerber

Irmin Rais

